



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité de Rivière Gave de Pau

24 fév 2015 – Salle Jean-Bourdette – Argelès-Gazost

Etaient présents :

M. ABAD Noel – Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées
M. ADISSON Marc – DDT65/SEREF/BB
Mme ARTIGUES Delphine – Mairie de Lourdes
M. AZAVANT Georges – Président du comité de rivière
M. BARRACOU David – MIGRADOUR
M. BIALADE Yannick – Mairie d'Estaing
M. BERGES Henri – Mairie Argelès-Gazost
Mme CARRERE Maryse – Présidente du SYMIHL et du PLVG - Maire de Lau-Balagnas
Mme CARRERE Régine – ASA Plaine de St Savin
M. CASANOVA François-Xavier – CPIE Bigorre Pyrénées
M. CASTEROT Jean-Pierre – Maire Geu
M. CAZERES André – Président CSVSS
M. DJINI Jacques – MIGRADOUR
M. DUPLAN Frédéric – CG65/CATER
M. DURAN Yannick – ARS
M. GARROT Jacques – Mairie Lugagnan
M. FRYSOU Olivier - PLVG
Mme KOMEZA Marie_Luce – Mairie Estaing
M. LAGARDERE Christian – Mairie Adast
Mme LANCIEN Catherine – Mairie Agos-Vidalos
M. LARZABAL Jean-Baptiste – Mairie Arcizans-Dessus
Mme LOPEZ Elisabeth – CPIE Bigorre Pyrénées
Mme MABRUT Véronique – Agence de l'eau Adour-Garonne
M. MACIAS José – Mairie de Villelongue
Mme MANSANNE Emilie – PLVG
M. PELUCHET – Mairie Bun
Mme PERRAUD Virginie – ONEMA
M. PICOU Jacques – AAPPMA Pierrefitte
Mme PORTIER Dominique - Association Nature Midi-Pyrénées et FNE 65
M. POUETO Joseph – Comité Départemental de Canoë Kayak

M. PUJOL Serge – SHEMA Soulom
M. REISDORFFER Franck – ONEMA
Mme RIBEIRO Méline – Mairie Arrens-Marsous
M. ROLLET Sylvain – Parc National des Pyrénées
Mme ROST Marie-Thérèse – Association Davantaygue devant l'eau
M. ROUGES Jean-Michel – Mairie de Préchac
M. SAINT-MARTIN Yves – CG65/CATER
Mme SAZATORNIL Hélène – PLVG
M. SCHU Christian - Association pour la défense du Gave de Pau

Excusés :

M. REBATTU Isabelle – Sous-préfète d'Argelès-Gazost
M. MALVY – Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
Mme BOURDEU – Maire de Lourdes et Président de la Communauté de Communes de Lourdes
M. SANSAS Michaël – SIRPAL
M. PEREIRA – Maire de Pierrefitte-Nestalas
M. MARTHE, Conseiller Général du canton de Lourdes Ouest
M. FOURCADE, Mairie de Ger
M. THION, Fédération départementale des chasseurs
Conservatoire Botanique des Pyrénées
Institution Adour

Ordre du jour :

- Présentation du projet de Contrat de Rivière Gave de Pau amont 2015/19 : diagnostic, stratégie et programme d'actions
- Articulation avec la démarche Natura 2000 du site « Gaves de Pau et de Cauterets », le Programme d'Action de Prévention des Inondations et le Plan de Gestion des cours d'eau
- Présentation du SDAGE et PDM 2016/21 par le CPIE Bigorre-Pyrénées
- Questions diverses

Contrat de rivière Gave de Pau

Sur 146 membres invités (élus, partenaires institutionnels, socioprofessionnels et associatifs), près de 40 personnes ont assisté à cette assemblée.

Cette réunion était présidée par M. Georges Azavant, président du Comité de Rivière et Conseiller Général du Canton d'Argelès-Gazost et animée par Mme Hélène Sazatornil animatrice du Contrat de Rivière et responsable du service Environnement du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

M. Azavant ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants et demandant une présentation synthétique afin de laisser le temps nécessaire à la discussion. Il précise qu'après les élections cantonales, il ne sera plus élu et ne pourra donc plus assurer la présidence du Comité Rivière. Une nouvelle élection aura donc lieu lors de la prochaine réunion prévue fin 2015. Il rappelle que le Contrat de Rivière Gave de Pau Amont (65) s'est achevé fin d'année 2012 après 10 années d'actions menées en faveur de notre bassin (qualité de l'eau, état physique et écologique des rivières, prévention contre les crues, valorisation touristique,

sensibilisation à la protection des milieux, ...). Afin de conserver la dynamique de concertation et de travail en commun engagée à l'échelle du bassin versant, les membres du Comité de Rivière se sont prononcés en faveur d'un nouveau Contrat de Rivière initialement prévu pour la période 2013-2017. Il indique que l'élaboration de ce nouveau Contrat de rivière suivait une avancée normale jusqu'aux crues d'octobre 2012 et juin 2013. Ces deux événements majeurs sur le territoire des vallées des Gaves ont largement perturbé le déroulement de la démarche. Le nouveau calendrier prévoit donc la finalisation du dossier définitif du Contrat de rivière pour ce début d'année 2015 et une **mise en œuvre sur 2015-2019**. Ce nouveau calendrier permettra de faire coïncider la démarche Contrat de Rivière avec celle du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). De plus, les années 2014 et 2015 sont des années de réflexion importante pour la mise en place d'une gouvernance de l'eau unique à l'échelle du bassin versant.

Hélène SAZATORNIL présente la démarche d'élaboration du nouveau Contrat puis l'analyse du territoire et les enjeux qui se dégagent. Les parties traitées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » sont détaillées par Emilie Mansannée. Sont ensuite présentés la stratégie et le programme d'actions ainsi que l'articulation avec les autres outils de gestion : Natura 2000, programme d'action de prévention des inondations (PAPI) et programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG).

La gestion intégrée de l'eau sur le territoire est menée depuis 2002 dans le cadre du Contrat de rivière Gave de Pau. Pour cela, le comité rivière de 146 membres (dont 71 communes du bassin versant) a été renouvelé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2014. De plus, le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » a été arrêté le 31 mars 2008 et compte 111 membres (dont les 26 communes riveraines des Gaves). Il a vocation à piloter la mise en œuvre de la démarche Natura du site qui vise en priorité la préservation et la restauration des espèces et habitats aquatiques liés aux Gaves de Pau et de Cauterets. Enfin, le volet inondation du Contrat de rivière est développé dans le cadre du PAPI Gave de Pau Bigourdan. Un Comité de pilotage a été mis en place pour suivre l'avancé de ce programme, avec 144 membres (les 70 communes du bassin versant).

Ces trois outils de gestion de l'eau assurent une mise en œuvre cohérente des actions en faveur des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la prévention des inondations. Ils doivent donc être menés en étroite collaboration. Actuellement, ils sont gouvernés par des comités distincts mais constitués à quelques choses près des mêmes membres. Il est proposé de rationaliser la gouvernance en confiant au comité rivière, dont la composition est arrêtée par la préfecture, le rôle de comité de pilotage pour le Contrat de Rivière, l'animation du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » et le PAPI. Des commissions thématiques seront mises en place afin de pouvoir travailler en groupes plus restreints sur des points particuliers.

Pour conclure, il est précisé que les membres du Comité rivière recevront le 25 février le projet de 2nd Contrat de rivière Gave de Pau afin qu'ils puissent en prendre entièrement connaissance et faire part de leurs remarques avant le 18 mars. Les propositions seront prises en compte fin mars pour un envoi du document définitif aux services instructeurs début avril.

La présentation est jointe en annexe.

Remarques de l'assemblée

Mme MABRUT remercie M. AZAVANT d'avoir présidé le Contrat de rivière pendant plus de 10 ans et surtout de son engagement et travail en faveur de la gestion de l'eau. Elle insiste sur l'importance du binôme Président/Animatrice pour porter un outil de gestion intégré de l'eau et faire avancer les projets. Enfin, elle demande à l'ensemble des partenaires de s'exprimer

sur le projet de Contrat de rivière mis en consultation et de faire remonter leur remarque à l'animatrice.

M. SCHU exprime son inquiétude quant aux diminutions de nombres de cartes de pêche depuis plusieurs années et du nombre de prises de truites. Il rappelle la pollution des Gaves par Metaleurop et l'absence de solutions mises en place ainsi que la problématique du Lac des Gaves. Enfin, il regrette la diminution des réunions du Comité rivière.

M. AZAVANT répond que le Lac des Gaves est une des priorités du nouveau Contrat de rivière avec la volonté de travailler avec un doctorant sur la réhabilitation du site qui sera choisie par les élus. Concernant les réunions, il rappelle que le contexte post-crue n'a pas été propice pour rassembler régulièrement le Comité. Enfin pour les mines de Pennaroya, bien que le Contrat de rivière suive la démarche, la réhabilitation du site est de la responsabilité de l'industriel.

Mme CARRERE souligne la volonté du PLVG de s'être engagé dans l'élaboration d'un nouveau Contrat de rivière qui traite l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur le bassin versant. Le nouveau Comité rivière constituera une instance forte de concertation et assurera le suivi du Contrat de rivière. Elle insiste sur l'importance de disposer d'une gouvernance claire en matière de gestion des cours d'eau sur le territoire. Aidés par les événements climatiques et la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a instauré une nouvelle compétence, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), les élus du PLVG se sont engagés dès 2014 dans une réflexion afin de mettre en place une gouvernance unique de Gavarnie à St Pé de Bigorre. Mme CARRERE remercie enfin M. AZAVANT pour son investissement à la présidence du Comité rivière et notamment pour l'important travail de concertation qui a été mené avec les différents partenaires tout au long de la démarche.

SDAGE et PDM 2016/21

Depuis le 19 décembre 2014, acteurs de l'eau et citoyens sont consultés sur les futures orientations de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Dans le bassin Adour-Garonne, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son Programme de Mesures (PDM) 2016-2021 ainsi que le Plan de gestion des risques inondations (PGRI) 2016-2021 proposent un cap pour construire, collectivement, l'avenir de l'eau. Les acteurs du territoire, de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sont invités à participer à des temps d'information et d'échanges sur ces documents.

M. CASANOVA du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Bigorre-Pyrénées présente le projet de SDAGE/PDM aux membres du Comité. La présentation est jointe au compte-rendu.

Les membres du Comité rivière peuvent accéder à l'intégralité des documents soumis à consultation entre le 19 décembre 2014 et le 18 avril 2015 (projets de SDAGE et PDM 2016-2021 et PGRI 2016-2021) sur le site internet de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr avec le code d'accès qui leur a été précisé.

Pour le public, la consultation est ouverte jusqu'au 18 juin. Au terme de cette consultation, le 18 avril 2015, le Comité de bassin examinera les avis reçus et enrichira le projet de SDAGE/PDM avant une adoption finale fin 2015.

Rédactrice, Hélène Sazatornil